

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 53 - Avril 2017

Prochaine parution

Juillet 2017



EDITORIAL DU MAIRE

Le 23 mars 2017, tous les habitants étaient invités à une réunion publique d'information concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'objectif étant de faire une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre commune.

Ce document est une pièce à part entière du Plan Local d'Urbanisme, qui permet d'afficher les grands principes d'aménagement de Pers-Jussy, à l'horizon des 8 à 10 prochaines années.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable repose sur diverses orientations générales, dont les enjeux ont été identifiés lors de la phase de diagnostic du territoire de notre commune.

La forte évolution démographique (+ 18% entre 2007 et 2016) et la consommation d'espace agricole soutenue impliquent que ces mutations soient encadrées et organisées pour répondre aux exigences du Schéma de Cohérence Territoriale Intercommunale, aux prescriptions de l'Etat, et à un aménagement plus harmonieux de notre commune.

Ce projet d'aménagement pourrait se décliner en plusieurs thèmes essentiels :

- maîtrise de l'évolution démographique,
- protection des espaces naturels et de l'activité agricole avec un habitat moins consommateur d'espace,
- encadrement du développement des hameaux en confortant le centre-bourg,
- préservation d'une identité rurale respectueuse du cadre de vie,
- valorisation des aspects économiques de proximité,
- positionnement de la commune au sein du schéma de transport et du pôle gare tout en favorisant les déplacements doux (à pieds, à vélo...) et le covoiturage,
- prise en compte de la transition énergétique.

Ce projet d'aménagement suppose inévitablement une restructuration du foncier constructible sous le contrôle de l'Etat, sachant que les Plans Locaux d'Urbanisme finalisés doivent être validés par la CDPENAF, Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, présidée par le Préfet.

Les statistiques de la Chambre d'Agriculture précisent que la consommation départementale de l'espace agricole qui se situait à près de 400 hectares par année, a diminué d'environ 50 %, ce qui demeure toujours important.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que l'ensemble des communes concernées par une révision de leur Plan Local d'Urbanisme, ont l'obligation de diminuer les zones constructibles pour les restituer à l'agriculture et aux espaces naturels.

La croissance démographique s'accompagne d'un besoin croissant de services à la population qu'il y a lieu de compléter, d'entretenir, de financer, au moment où les dotations de l'Etat en direction des collectivités se réduisent et que le fonds de péréquation progresse chaque année.

Ceci nous invite à une vision commune de l'aménagement de notre territoire, en portant une attention toute particulière à l'environnement, à la qualité de vie de nos concitoyens, et à nos finances pour un service public de qualité.

Votre Maire, Louis FAVRE

OFFRES D'EMPLOI

La commune de Pers-Jussy recrute deux agents d'entretien à temps non complet pour le ménage dans les bâtiments communaux.

Les candidatures sont à adresser **avant le 15 avril 2017** à : Mairie - 1825 Rte de Reignier - 74930 PERS-JUSSY
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 04.50.94.40.79.

SÉANCE DU 26/01/2017

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 15/12/2016.
- **Ecoute** M. Laurent NOUILLOT qui fait un compte-rendu de la manifestation trial 4 x 4 qui s'est déroulée dans les Communaux de Loisinges en septembre dernier.
- **Ouvre** le débat, en présence de Luke HENNE-QUIN, responsable de l'urbanisme à la Communauté de Communes Arve et Salève, concernant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), les communes devant se prononcer avant fin mars sur l'éventualité de transférer cette compétence à l'EPCI. Le vote aura lieu au cours de la réunion du Conseil Municipal de mars.
- **Ecoute** M. Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments qui présente l'avant-projet du centre communal d'animation en collaboration avec Halpades et le cabinet Nelly Guyot, architecte. Le Conseil Municipal décide de poursuivre ce dossier qui consiste à construire un bâtiment en lieu et place du cabinet infirmiers et du CCA 1 avec création d'une place arborisée.
- **Autorise** M. le Maire à demander une subvention aux différentes instances concernées pour la construction de l'école de musique.
- **Décide** d'ouvrir les crédits suivants en attente du vote du budget investissement 2017 :

- chapitre 21 – immobilisations corporelles
69 905.00 €
- chapitre 23 – immobilisations en cours
279 763.00 €

- **Prend connaissance** du programme des travaux à réaliser courant 2017 par l'Office National des Forêts dans les bois communaux et du centre communal d'action sociale pour un montant HT :
Commune 7 100.00 € HT
CCAS 1 720.00 € HT
- **Vote les subventions suivantes :**
MFR de Bonne pour 2 élèves de Pers-Jussy : 100 €
MFR de Sallanches pour 1 élève de Pers-Jussy : 50 €
- **Vote les devis suivants :**
 - FA SOL MUR - remplacement du sol PVC de 2 classes en maternelle : 6 888.30 € HT
 - FAIVRE PEINTURE - pour rafraîchissement de 2 classes en maternelle : 6 628.04 € HT
 - JP SONNERAT installation d'un interphone devant la mairie : 716.12 € HT
- **Approuve** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève, validés par le Conseil Communautaire le 14 décembre dernier, conformément à la Loi NOTRE initiant la dynamique d'élargissement des compétences des EPCI et portant une nouvelle organisation territoriale de la République.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 2 mars 2017 à 19h30.

SÉANCE DU 02/03/2017

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 26/01/2017.
- **Approuve** à l'unanimité le compte de gestion et **vote** le Compte Administratif 2016 de la commune arrêté comme suit :
Dépenses de fonctionnement : 1 772 102,67 €.
Recettes de fonctionnement : 3 544 659,21 €.
Dépenses d'investissement : 1 478 978,72 € avec un reste à réaliser de 392 915,82 €.
Recettes d'investissement : 663 444,81 € avec un reste à réaliser de 130 450,00 €.
Excédent à reporter au budget 2017 : 694 556,81 €.
- **Débat** des orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du Plan Local d'Urbanisme qui sera à disposition du public prochainement.

- **Approuve** le devis de l'ent. David CHEVALLIER, d'un montant HT de 7 196 € pour le remplacement de sept fenêtres de toit à la salle communale. Les travaux seront réalisés durant les vacances de Pâques.
- **Est informé** de la parution du décret du 26 janvier 2017 portant l'échelle indiciaire de la fonction publique à l'indice brut terminal à 1022 au lieu de 1015 pour l'indemnité des élus, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **Propose** dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, de demander un devis à une coloriste pour établir un diagnostic des couleurs de l'habitat sur la commune.

SÉANCE DU 02/03/2017 (suite)

- **Prend** connaissance du compte-rendu des différentes réunions de travail de la commission bâtiments sur les travaux en cours et à réaliser :
 - Aménagement locaux pour activités paramédicales :
Les travaux suivent le planning prévisionnel.
 - Ecole maternelle :
Réfection d'une salle de classe réalisée pendant les vacances d'hiver.
 - Construction d'une école de musique et local associatif :
Le permis de construire va être déposé avant la fin du mois de mars.
 - Centre Communal d'Animation :
Les 200 m² prévus au rez du futur bâtiment seront occupés par la bibliothèque.
- **Emet** un avis favorable quant à la nomination d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles suite à la réussite de son concours.
- **Ecoute** la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Arve et Salève qui fait une présentation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite à la modification des statuts et l'intégration de la compétence tennis.

Commune	AC versée en 2015	AC versée pour 2016	AC versée à compter
Monnetier-Mornex	31 489	29 726	29 139
Reignier-Esery	713 651	695 131	688 958

- **Prend** note des manifestations à venir, organisées par le Centre Communal d'Action Sociale :
- **Emet** un avis favorable quant à l'approbation de ce rapport qui se statue comme suit :

SÉANCE DU 27/03/2017

Le Conseil Municipal :

- **Remercie** le CCAS pour l'organisation de la « matinée nettoyage de la commune » qui s'est déroulée ce samedi 25 mars.
- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 02/03/2017.
- **Accepte** de mettre les salles communales à disposition des partis politiques qui souhaitent organiser des réunions publiques.
- **Prend acte** de la cession du fonds de commerce du salon de coiffure et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.
- **Accepte** le devis de 6 050 € HT de Mme S. GARCIA, coloriste chargée d'établir un nuancier communal qui sera annexé au plan local d'urbanisme.
- **Délibère et décide** (16 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention) d'autoriser le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » à la Communauté de Communes Arve & Salève. Monsieur le Maire précise que toutes les Communautés de Communes qui ne le sont pas encore deviennent compétentes pour élaborer un PLUi sauf si 25% des communes représentant 20% de la population votent négativement avant fin mars 2017.

PARENTS EN RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL

Le Relais Assistants Maternels intercommunal regroupant

Arthaz, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery et Scientrier vous reçoit :

Les lundis de 15h à 18h30 et les mercredis de 16h à 19h30 sur RDV uniquement

Les mardis et jeudis de 11h30 à 12h30

et le jeudi de 13h30 à 16h00 pendant les permanences téléphoniques.

N'hésitez pas à laisser votre message et vos coordonnées

Relais Assistants Maternels : 157, rue des Moineaux 74930 REIGNIER-ESERY
tél : 04.50.43.67.85 mail : ram@reignier-esery.com



ASSISTANTS(ES) MATERNELS(LES): UN VRAI METIER !

Le métier d'assistant(e) maternel (le) a évolué grâce à la Convention Collective Nationale des assistants(es) maternels(les) de 2005 qui contribue à la reconnaissance du métier.

L'assistant (e)maternel(le) s'inscrit parfaitement dans le paysage politique de la Petite Enfance de la commune où il (elle) exerce.

Comment devenir assistant (e)maternel (le) ?

Le (la) candidat(e) à l'agrément se fait connaître auprès des services de la Direction de Protection et du Développement Social de son secteur par courrier. Ensuite une réunion d'information est organisée par la PMI. La puéricultrice détaille le déroulement de la formation jusqu'à l'obtention de l'agrément.

La formation initiale est financée par le Conseil Départemental et conduite par « l'Ecole des Parents et des Educateurs » d'Annecy. L'agrément est obtenu après 60h et le candidat(te) peut alors exercer. Certains(es) candidats(tes) profitent de cette opportunité pour préparer le CAP petite enfance.

Le (la) candidat(e) reçoit l'agrément pour accueillir de 1 à 4 enfants selon la disposition de son logement et la capacité d'accueil accordée par la PMI.

Comment exercer ?

L'agrément obtenu, l'assistant(e) maternel(le) travaille à son domicile. L'assistant(e) maternel (le) est présent(e)e auprès du jeune enfant pour l'accompagner, veiller à son bien être physique, psychologique, alimentaire, à l'hygiène, à son équilibre alimentaire, à son éveil pendant toute la période d'accueil.

Quelles compétences ? Quelles aptitudes ?

Le service de PMI s'assurera auprès du candidat (e) de sa disponibilité, sa capacité d'organisation, son adaptabilité aux situations variées, son aptitude à la communication et au dialogue, ses capacités d'observation, ses capacités de prise en compte des besoins particuliers des enfants et attentes des parents, sa connaissance du rôle et des responsabilités de l'assistant(e) maternel(le).

Il (elle) tissera avec le parent employeur des liens de confiance pour exercer son métier en toute quiétude.

Comment faire face à l'isolement ?

L'isolement ressenti par certains (es) est peut être un frein à l'exercice du métier. Cependant, un lieu appelé relais assistants maternels mis en place par les collectivités et la CAF, permet à chacun(e) de se retrouver, de partager des expériences et d'échanger autour de pratiques au quotidien.

Le relais est un espace qui contribue à l'identité professionnelle.

Le (la) responsable animateur(trice) propose des activités en concertation avec l'assistant(e)maternel(le) , des projets voient le jour.

C'est aussi un lieu adapté à l'accueil de l'enfant. Des jeux, jouets et activités sont à disposition.

Le travail et l'échange en équipe permettent de proposer des rencontres festives et prévoir des projets élaborés ensemble.

L'assistant(e)maternel(le) bénéficie comme tout autre salarié du Compte Personnel de Formation. Il (elle) cumule des heures pour continuer à se former tout au long de sa carrière.

Ce métier vous intéresse ?

Pour obtenir les informations sur le métier de la Petite Enfance, vous pouvez vous renseigner auprès de la responsable du Relais Assistants Maternels : Mme Martine BRESSAN.

Relais Assistants Maternels 157, rue des Moineaux 74930 REIGNIER-ESERY 04.50.43.67.85
ram@reignier-esery.com

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le **mardi 21 mars 2017**, la carte d'identité n'est plus de la compétence des mairies de domicile mais de la compétence des mairies équipées de dispositifs de recueil CNI/passeports.

Vous pouvez vous orienter sur les sites internet www.service-public.fr ou www.reignier-esery.com où vous avez la possibilité de remplir une pré-demande en ligne : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/e>

Nous continuons à vous fournir les imprimés (cerfa) et la liste des documents à produire.

Les différences :

- ✦ 1 seul imprimé (cerfa) pour déposer une demande de Carte Nationale d'Identité + passeport si vous souhaitez les deux documents d'identité.
- ✦ 1 seule photo au lieu de 2.

Délai annoncé : 12 semaines environ.

La mairie de Reignier-Esery réceptionnera les demandes de Cartes Nationales d'Identité/passeports UNIQUEMENT et EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous.

Les administrés devront donc téléphoner au 04.50.43.40.03 pour prendre rendez-vous avant de se déplacer en mairie de Reignier-Esery.



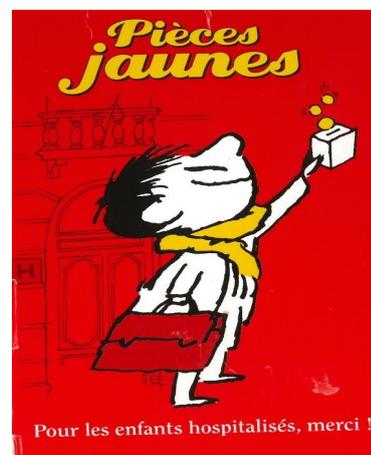
INFOS DIVERSES



Un interphone vient d'être installé à droite de la porte d'entrée du bâtiment de la Mairie, pour permettre aux personnes qui ont des difficultés avec les escaliers de nous prévenir.

Les secrétaires descendront vous renseigner au rez de chaussée.

La Mairie félicite les Ecoles de la commune pour l'opération « Pièces jaunes » réussie !
5 kilos ont été récoltés !



Vous subissez des dégâts de prédateurs et déprédateurs (nuisibles)

Remplissez une fiche de plaintes pour les dégâts causés par les petits prédateurs que vous trouverez sur le site www.chasseurs74.fr à la page « gestion des nuisibles » et retournez là sous 48 heures à la

Fédération des Chasseurs
142 impasse des Glaises 7
4350 VILLY-LE-PELLOUX

Ordures Ménagères

Depuis ce début d'année,

les tournées de collecte des ordures ménagères débutent plus tôt le matin.

N'oubliez pas **de sortir vos poubelles et containers la veille au soir.**

Notez en revanche que les jours de tournée restent inchangés.



DATES À RETENIR

Exposition Pixel d'Argent

8 et 9 avril

Salle communale

Don du sang

27 avril

CCA

De 17h30 à 20h

Repas des Aînés

Dimanche 30 avril

Salle communale

Réunion Publique
Projet d'assainissement - secteur d'Ornex
Jeu

di 11 mai à 19h30

CCA

Marché aux fleurs

APE

Samedi 13 mai

Parking de casino

7h - 18 h



Troc Plantes des Amis de Pers-Jussy

Samedi 20 mai

Four à Pain

Soirée de Pers-Jussy

Danse

Samedi 20 mai

Salle communale



Fête des mamans et des bébés

Samedi 27 mai

En mairie

Ball-Trap

3 et 4 juin

Communaux de

Loisings



Audition de l'Ecole de Musique

Samedi 10 juin

Salle communale

Brocante de la Cantine Scolaire

Dimanche 11 juin

Parking des Fins



AG Pers-Jussy Danse

14 Juin

Salle communale

AG du Foot

16 juin

Stade des Fins

Concert Chorale Arc-en-Ciel et 2 autres chorales :

« La librairie de M. Jean » de J. Joubert

Vendredi 16 juin à 20h30

Salle communale

Fête de l'école

Vendredi 23 juin

à partir de 17 heures

Ecole primaire

Journée découverte des Amis de Pers-Jussy

Dimanche 25 juin

CCA

PROCHAINES ELECTIONS

Elections Présidentielles : Dimanche 23 avril et 7 mai

Elections Législatives: Dimanche 11 juin et 18 juin

AU CENTRE COMMUNAL D'ANIMATION : Bureaux n° 1 et n° 2 (95 route de l'église)

RAPPEL : Le jour des élections, les électeurs devront obligatoirement présenter un titre d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, permis de chasser avec photographie...



Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

Il peut se présenter au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail muni d'un titre d'identité.

La démarche s'effectue à l'aide d'un formulaire à remplir sur place ou téléchargeable sur le site de la commune.